



Litige préavis propriétaire un mois ou trois mois?

Par **valerie**, le **05/07/2010** à **21:02**

Bonjour,

Ma fille a donné un préavis de un mois à sa propriétaire car elle allait être licenciée. Ce préavis courait de début mai à fin mai hors son licenciement a été effectif le 22 juin. La propriétaire nous dit qu'elle devait donner trois mois de préavis et que comme elle a reloué en juillet elle lui doit le mois de juin. que faire est-ce que c'est vrai? merci de votre réponse.

Par **aliren27**, le **06/07/2010** à **10:54**

bonjour,

votre propriétaire à raison. Il faut que la perte de l'emploi soit effective pour que le préavis réduit s'applique. Elle aurait dû poser son préavis à partir du 23 juin. Vous devez hélas payer le mois de juin car le préavis est bien de 3 mois.

Cordialement

Aline